



RÈGLEMENT

CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le concours est organisé par :

- Fourques en Fête
- l'Escolo d'Argence
- le Comité des Fêtes

Le concours d'illuminations et de décorations de Noël a pour objet de récompenser les habitants et les commerçants participant à l'embellissement de leur maison, vitrine ou balcon à Fourques pour les fêtes de fin d'année.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Peuvent s'inscrire au concours, tous les habitants, commerces de Fourques, à l'exception des membres du jury. Une publication est faite dans le site NEWS FOURQUES.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Elles sont reçues à la Mairie de Fourques, au service "Accueil" (Rez-de-chaussée), le 10 décembre 2018 au plus tard et téléchargeable sur le site internet de la Mairie (dans Actualité) et sur NEWS FOURQUES.

ARTICLE 4 : CATEGORIES

- 1^{ère} catégorie : Particuliers - Maisons et jardins.
- 2^{ème} catégorie : Particuliers - Maisons sans jardins-Fenêtres et balcons.
- 3^{ème} catégorie : Commerces - vitrines

ARTICLE 5 : CRITERES

Les décorations devront être originales et créatives à partir d'éléments provenant du commerce ou de fabrication artisanale. Ne seront retenues que les décorations bien visibles de la rue. La notation sera fonction :

- de la valorisation du ou des produits (pour les vitrines)
- de l'harmonie et de la qualité des éclairages
- du style de décoration (choix et unité des couleurs et des éléments du décor).

ARTICLE 6 : PERIODE

- Les décorations devront être mise en place la première quinzaine de Décembre.
- Pour être primé, le lieu devra avoir été illuminé dès la tombée de la nuit, pendant la durée du concours.

ARTICLE 7 : JURY

Le jury est composé de 9 membres tous bénévoles.

- 3 membres de l'Escolo d'Argence.
- 3 membres du club de la Désirado.
- 3 membres de Fourques en Fête et du Comité des Fêtes.

Il notera toutes les décorations lors des passages qui s'effectueront entre le 1^{er} et le 20 décembre. Les visites seront aléatoires et sans préavis. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

ARTICLE 8 : PALMARES ET PRIX

Le classement définitif et la répartition des prix seront déterminés par le jury. Seront récompensés les 2 premiers de chaque catégorie. La remise des prix aura lieu lors d'une réception dont la date et les modalités seront communiquées sur le site newsfourques ainsi que dans la presse locale.

Des photos des meilleures réalisations seront faites de jour et de nuit, et présentées lors de la cérémonie de remise des prix. A la réception de votre prix, vous nous autoriserez donc à la diffusion de ces photos ainsi que votre nom sur le site internet du village NEWS FOURQUES.

